

**Séance du Conseil de Ville
du 31 août 2020, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 29 / 2020**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 28 du 29 juin 2020
4. Questions orales
5. Révision du Règlement concernant les inhumations, le cimetière et le funérarium de la Commune municipale de Delémont
6. Rapport 2019 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
7. Comptes communaux 2019
8. Crédit de Fr. 150'000.- pour la restauration de la tête du puits de mine
9. Crédit d'étude de Fr. 65'000.- HT par le compte de fonctionnement pour la réalisation d'un règlement sur l'éclairage public et privé comprenant notamment son extinction temporelle et géo-localisée éventuelle, basée sur un processus participatif
10. Développement de la motion 5.05/20 - "Favoriser la construction en bois", PS, M. Maël Bourquard
11. Développement de la motion 5.06/20 - "Un plan de mobilité scolaire pour Delémont", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
12. Développement de la motion 5.07/20 - "Dépôt sauvage de déchets : il est temps de sévir", PLR, M. Michel Friche
13. Réponse au postulat 4.15/19 - "Des transports urbains gratuits ?", PS, M. Iskander Ali
14. Réponse au postulat 4.16/19 - "Thermo réseau et géothermie : le temps est venu de préparer l'après gaz", PS, M. Marc Ribeaud
15. Réponse à la motion interpartis 5.21/19 - "Maintenir une vraie culture alternative à Delémont", Mme Magali Rohner
16. Réponse à la motion 5.22/19 - "Route de la Communance : sortir de l'impasse", Alternative de gauche, Mme Tania Schindelholz
17. Réponse à la question écrite 2.05/20 - "Pour plus d'harmonie architecturale à Delémont que peut faire la commune ?", PS, Mme Jeanne Boillat
18. Réponse à la question écrite 2.06/20 - "Impact du COVID-19 sur les finances communales", PLR, M. Michel Friche
19. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Rémy Meury, président, ouvre la séance et salue les membres présents. En préambule, il informe de la démission de Mme Carole Frossard, conseillère de ville PS, remplacée par Mme Jeanne Boillat. Mme Clarisse Levet Michel devient suppléante et M. Meury lui souhaite la bienvenue.

En raison de la crise sanitaire, le public n'assiste pas à la présente séance et des mesures de sécurité sont à respecter, notamment le port du masque et le maintien des fenêtres ouvertes durant les débats. En prévision de la prochaine séance, l'hygiéniste cantonal du travail indiquera si la salle, dans sa nouvelle configuration, répond aux différents critères sanitaires et si le port du masque demeure obligatoire. En dernier lieu, M. Meury invite les conseillers à informer leur représentant au Bureau si les mesures appliquées pour la présente séance représentent une difficulté.

Finalement, M. Meury souhaite plein succès aux 25 conseillers de ville et conseillers communaux candidats aux prochaines élections cantonales, en relevant l'importance pour Delémont de compter quelques-uns de ses citoyens parmi les élus cantonaux, sensibles aux réalités de la capitale.

2. APPEL

34 membres sont présents.

Conseil de Ville

M. Rémy **Meury**, président, Mme Gaëlle **Frossard**, 2^e vice-présidente, MM. Khelaf **Kerkour** et Pascal **Domont**, scrutateurs, Mme Thérèse **Schindelholz**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Jeanne **Boillat**, Camille **Borruat**, Théo **Burri**, Pierre **Chételat**, Patrick **Claude**, Jérôme **Corbat**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusés et remplacés

M. Christophe Badertscher est remplacé par M. Maël **Bourquard**
 M. Laurent Crevoisier est remplacé par Mme Clarisse **Levet Michel**
 M. Gaëtan Farron est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**
 M. Christophe Günter est remplacé par M. Olivier **Etique**
 M. Célien Milani est remplacé par M. Vincent **Nicoulin**

Sont excusés

Mme, M., Marie Blandino, Pierre Brulhart, Sophie Chevrey-Schaller, Pierre-Alain Fleury, Besim Hoxha, Florine Jardin, Claude Noirjean.

Conseil communal

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther Gelso, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdar**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 28 DU 29 JUIN 2020

Le procès-verbal no 28 du 29 juin 2020, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

14. RÉPONSE À LA MOTION 5.11/19 - "RAPPORT SUR LA PAUVRETÉ DANS LE CANTON DU JURA : POUR UN PLAN D'ACTION COMMUNAL", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. PIERLUIGI FEDELE

Page 294

...

Mme Esther Gelso ... A noter que la Commune **assume une partie des** ~~assume les~~ frais d'écolage, **au moins 10 % de ceux-ci, pour les** jeunes Delémontains qui fréquentent *A part entière*, structure les aidant à se réorienter selon leurs compétences.

...

4. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Chételat, PLR, rappelle l'achat de la Villa Wermeille, pour un coût total de Fr. 2'238'665.80, dont Fr. 118'000.- d'aménagement à la charge du locataire, l'APEA. D'un commun accord, les parties ont rompu le contrat de bail, raison pour laquelle M. Chételat souhaite que le Conseil communal informe sur sa stratégie concernant le bâtiment en question, dont l'acquisition devait représenter une opération blanche pour la Ville.

M. Ernest Borruat confirme la rupture du bail, tout en relevant que les Services CSE et CSJL pourraient y être logés. De ce fait, la perte de revenus sera compensée par la suppression des locations pour les bureaux actuels de ces unités.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Grégoire Monin, PS, indique que la barrière installée à l'entrée du camping est restée longtemps baissée, n'autorisant pas l'accès à la plage en dépit du beau temps. Il souhaite connaître les critères régissant l'accès à ce lieu.

M. Ernest Borruat précise qu'après le réaménagement de la plage, une fois la centrale électrique achevée, l'accès a été réglementé par un concept vérifié par le BPA et la Société suisse de sauvetage. Il prévoit la présence d'une barrière pour fermer le site rapidement en cas de risques. Si la barrière est descendue, elle reste bloquée et l'exploitant du camping est habilité à la lever, tout comme la Voirie. L'exploitant du camping doit fermer cette barrière en cas de risque de montée des eaux rapides, durant des orages ou en cas d'intervention sur le barrage. M. Borruat admet que cette barrière doit être mieux surveillée, un contrôle journalier s'avérant nécessaire, de même que celui d'autres éléments sécuritaires.

M. Grégoire Monin est satisfait.

M. Michel Friche, PLR, mettant en évidence la situation alarmante dans laquelle se trouve le Nicaragua s'agissant des libertés fondamentales et de la répression des manifestations anti-gouvernementales, demande au Conseil communal si Delémont, qui y soutient depuis longtemps des projets humanitaires, a connaissance des graves violations des droits de l'homme et s'il envisage d'écrire aux autorités de ce pays pour protester et dénoncer les attaques inadmissibles contre les libertés fondamentales qui s'y produisent.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que la Ville est en contact avec le groupe Nicaragua qui l'informe régulièrement sur la situation de ce pays, et particulièrement sur la crise actuelle. M. Chappuis s'entretiendra avec les responsables de l'association delémontaine quant à la question soulevée.

M. Michel Friche est satisfait.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, se demande si la vente de cartes journalières CFF, par la Commune, est un service rentable, d'autant que la régie supprimera prochainement cette offre. En particulier, M. Kerkour souhaite savoir ce qu'il advient des cartes non vendues, qui pourraient être dégriffées, et si les citoyens pourraient se les procurer directement au Service UETP, ce qui éviterait des frais d'envoi.

M. Ernest Borruat, détaillant le processus d'achat des cartes, relève que cette prestation communale est très rentable, vu que la presque totalité des 13 cartes sont vendues quotidiennement. La Ville n'entend pas offrir des cartes dégriffées, vu que d'autres communes, qui offrent des cartes journalières, contactent Delémont lorsqu'elles n'en ont plus. Delémont perdra effectivement cette prestation, vu que les CFF l'offriront par le biais de leur application ad hoc, offrant des billets dégriffés.

M. Khelaf Kerkour est satisfait.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, soulignant la très bonne rénovation du Gros-Seuc et ses nouveaux outils à la pointe de la technologie, relève que la Municipalité a installé des caméras à l'extérieur du bâtiment. Aussi, elle demande confirmation que ces outils ne servent pas à espionner les élèves et souhaite en connaître l'objectif.

M. Claude Schluchter précise que les alentours des écoles sont souvent fréquentés par des citoyens non autorisés et non respectueux, déposant leurs déchets sur place. Vu le réaménagement du site, la Ville a décidé d'y poser trois caméras destinées uniquement à lutter contre les incivilités, en conformité avec la protection des données et comme l'autorise le règlement communal sur la vidéosurveillance. En outre, les images ne peuvent pas être visionnées en direct ; elles sont conservées durant quatre jours et ne peuvent être visionnées que par la Police et qu'en cas d'incivilités.

Mme Tania Schindelholz est satisfaite.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, relevant les nombreuses interventions des pompiers récemment, 36 pour les mois de juillet et août, remercie les membres du CRISD pour leur engagement. Au niveau organisationnel, M. Frein indique que l'effectif compte 31 pompiers (9 officiers, 11 sous-officiers et 11 sapeurs) et que les dernières grosses interventions ont nécessité le renfort des SIS voisins, ce qui le surprend. Il constate également bon nombre de départs ces dernières années au Centre de renfort, qui accuse un déficit récurrent depuis plusieurs années. Aussi, M. Frein souhaite confirmation de la bonne marche du CRISD, tant du point de vue de son organisation que de son effectif.

M. Damien Chappuis, maire, précise qu'en cas de sinistre, tous les pompiers interviennent, quel que soit leur grade. Le recrutement de volontaires s'avère parfois difficile mais aucun problème n'est à relever au CRISD, qui a subi une restructuration il y a quelque temps. M. Chappuis confirme les nombreuses interventions ces derniers mois, non seulement sur le territoire delémontain, lors desquelles les différents SIS ont prêté main-forte. Si le soutien d'un autre service de secours engendre des coûts, les finances du CRISD sont bonnes et accusent même une diminution de charges, ce service étant par ailleurs autofinancé. M. Chappuis remercie les pompiers pour leur engagement assurant la sécurité de la population.

M. Patrick Frein est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, soulignant les bâtiments exploités par les services publics cantonaux et communaux, estime les changements d'affectation assez fréquents, ce qui touche tant les usagers, les finances que l'aspect de la ville. M. Ribeaud regrette le retrait d'un postulat déposé au Parlement sur le patrimoine immobilier de l'Etat à Delémont et il souhaite connaître l'avis du Conseil communal s'agissant du degré de concertation et de coordination dans la gestion et le déploiement des parcs immobiliers cantonaux et communaux en ville.

M. Ernest Borruat indique que la stratégie immobilière et l'implantation des services ne font pas l'objet d'échanges réguliers entre le Canton et la Commune, même si ces sujets sont abordés lors de nombreux échanges. Toutefois, la Ville est souvent mise devant le fait accompli et informée des décisions uniquement.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

5. **RÉVISION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES INHUMATIONS, LE CIMETIÈRE ET LE FUNÉRAIRIUM DE LA COMMUNE MUNICIPALE DE DELÉMONT**

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Conseil communal a souhaité modifier le règlement susmentionné pour, d'une part, y inclure le columbarium, vu les changements de pratiques et qui comprend 63 cases. Il pourra être complété par deux monuments supplémentaires, pour offrir 189 emplacements au total. D'autre part, l'Exécutif a constaté que ce règlement méritait une actualisation générale. La création d'un columbarium a également impliqué la modification du tarif des émoluments, de compétence exécutive, où les prix des concessions introduites sont similaires aux pratiques d'autres localités. La modification du règlement ad hoc inclut donc l'adjonction d'un chapitre relatif au columbarium, une nouvelle numérotation des chapitres et une correspondance aux normes définies par le Canton, outre des corrections typographiques. M. Chappuis indique que la Commission de la mairie a préavisé favorablement ce message, en demandant toutefois la suppression de l'art. 8 interdisant l'accès des enfants non accompagnés au cimetière. Le Conseil de Ville peut donc statuer sur une suppression de cette disposition, l'entrée en vigueur du règlement étant fixée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

M. Jude Schindelholz, PS, informe que son groupe accepte l'entrée en matière, estimant que le columbarium répond à une demande avérée. Toutefois, il soumettra dans la discussion de détail des propositions de modification, notamment concernant l'art. 26 relatif à l'inscription.

M. Vincent Nicoulin, Alternative de gauche, rapporte le souhait de son groupe de supprimer l'art. 8, jugeant cette disposition non pertinente. Outre l'idée de ne pas faire du cimetière un endroit interdit, il souhaite que les enfants, quel que soit leur âge, puissent se rendre sur la tombe d'un parent ou d'un proche.

M. Pierre Chételat, PLR, se rallie à cette proposition, favorable à l'accès des enfants au cimetière. D'autre part, il s'oppose à l'art. 11 fixant une durée maximale des concessions, vu que le cimetière dispose d'emplacements en suffisance. A son sens, une concession peut se renouveler tant que la tombe est entretenue.

M. Vincent Nicoulin, Alternative de gauche, suggère une nouvelle formulation de l'art. 12 al. 2, pour ne pas citer une communauté ou coutume en particulier, et de préciser que toute prescription relevant du présent règlement s'applique à toutes les zones du cimetière, indépendamment des religions.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Conseil communal suit la proposition de la Commission de la mairie et la suppression de l'art. 8. Quant à la durée maximale des concessions, il est d'avis que la proposition de M. Chételat doit être complétée par une notion de disponibilité des emplacements. De plus, il accepte la nouvelle formulation de l'art. 12.

M. Rémy Meury, président, suggère de reprendre l'ancienne formulation de l'art. 11, stipulant que "Le Conseil communal peut accorder pour les tombes simples uniquement, des concessions supplémentaires de 10 ans".

M. Pierre Chételat, PLR, accepte cette formulation.

DECISION : la proposition de M. Vincent Nicoulin de supprimer l'art. 8 est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION : la proposition de M. Pierre Chételat de formuler l'al. 2 de l'art. 11 comme suit : "... A l'échéance de ce délai, le Conseil communal peut accorder pour les tombes simples uniquement des concessions supplémentaires de 10 ans" est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION : la proposition de M. Vincent Nicoulin de formuler l'al. 2 de l'art. 12 comme suit : "Toute prescription relevant du présent règlement s'applique à toutes les zones du cimetière indépendamment des confessions" est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Jude Schindelholz, PS, estime que l'art. 26 relatif à l'inscription empêche toute personnalisation. A son sens, laisser cette liberté aux proches favorise le travail de deuil et de souvenir. A titre de comparaison, il cite le cimetière de Develier, dont les dispositions répondent aux besoins des proches. Si les plaques y sont de taille uniforme, elles peuvent être individualisées, par exemple avec un portrait du défunt, son sobriquet ou un poème. Il suggère donc une nouvelle teneur pour l'art. 26 : "L'inscription est de taille uniforme. Elle respecte les indications données par la Chancellerie et est commandée par la famille ou les proches qui en assument les frais". De plus, concernant l'art. 28, sans faire de proposition, il souhaite que le Conseil communal réfléchisse à un support permettant aux proches de déposer une fleur, une bougie ou autre. Cette disposition existe à Develier et ne nuit pas à l'esthétisme du columbarium.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relève que l'art. 24 al. 2 interdit le dépôt d'urne dans le columbarium en cas de répudiation de succession, même si la famille ou les proches acceptent d'en assumer les frais, ce qui choque M. Montavon. Il propose donc la suppression de cette disposition, à moins que le Conseil communal ne fournisse une explication claire sur les raisons de cet alinéa.

M. Pierre Chételat, PLR, se dit également surpris par cette règle et suggère sa suppression. De plus, il regrette la limitation induite par l'art. 26 s'agissant des inscriptions et accepte la proposition du groupe PS.

M. Damien Chappuis, maire, revenant sur la proposition de M. Schindelholz, estime qu'elle concerne la dimension de la plaquette, qui doit être uniforme et identique à celle des autres emplacements du columbarium. Les familles auront la liberté d'ajouter une phrase spécifique, si elles le souhaitent. Quant à l'art. 24, M. Chappuis relève qu'en cas de répudiation de succession, les familles peuvent déposer une urne dans la tombe du souvenir, aux frais de la Municipalité. A titre d'information, il précise que le cimetière comporte cette tombe, pas seulement pour le dépôt d'urne en cas de répudiation, tout comme des tombes d'urne et de cercueil, avec des stèles, à la charge des familles.

M. Jude Schindelholz, PS, entendait par inscription ce qui était écrit sur la plaquette. Il ne s'oppose pas à la proposition de M. Chappuis de considérer l'inscription comme étant la plaquette.

DECISION : la proposition de M. Olivier Montavon de supprimer l'al. 2 de l'art. 24 est acceptée par 24 voix contre 3.

DECISION : la proposition de M. Jude Schindelholz de formuler l'article 26 comme suit : "L'inscription est de taille uniforme, elle respecte les indications données par la Chancellerie et est commandée par la famille ou les proches qui en assument les frais" est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION FINALE : la révision du Règlement concernant les inhumations, le cimetière et le funérarium de la Commune municipale de Delémont est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. RAPPORT 2019 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

M. Damien Chappuis, maire, présente ce rapport et en souligne les faits marquants. En préambule, il indique que 16.7 des 18.8 EPT créés en 2018 ont été engagés à fin 2019. Pour l'ensemble des services communaux, un plan climat a été établi, visant la réduction de l'empreinte écologique. En ce qui concerne la Mairie et la Promotion économique, la Ville a débuté la révision du ROCM et prévoit la refonte du site internet et les interventions sur les réseaux sociaux. Enumérant les votations populaires, M. Chappuis informe que la Police s'adapte continuellement aux exigences de Police Synergie et travaille à la révision de son propre règlement. Le Service informatique a achevé la virtualisation des postes.

M. Chappuis indique que la Maison de l'Enfance a fortement occupé le Service CSJL, en relevant le succès que rencontre toujours l'Espace-Jeunes. Faute de personnel, la politique des logements a été reportée mais le service s'est attelé au développement de projets en faveur des aînés, alors que les infrastructures dédiées à la jeunesse sont bien fréquentées.

Le Département CSE a finalisé le Circuit secret et a contribué à la tenue de nombreuses manifestations, notamment Delémont'BD, et celles en collaboration avec Belfort, ou les Jeux internationaux des écoliers à Lake Placid. Les réflexions se poursuivent en matière de besoins en salles de sport.

En ce qui concerne le Département EE, il poursuit sa politique énergétique, visant à respecter la stratégie énergétique 2050 et les objectifs de la COP 21. Les résultats de SACEN sont très bons, offrant un prix de l'électricité très favorable à Delémont. L'énergie photovoltaïque ne cesse de se développer et le département poursuit ses démarches en matière d'énergie éolienne et de chauffage à distance, en collaboration avec la Bourgeoisie. Il s'est également attelé au projet *Voie lactée*, avec la volonté perpétuelle de conserver le label *Cité de l'énergie*, également attribué à l'agglomération sous le titre de *Région de l'énergie*. Les bons résultats du Service du gaz et la réorganisation de Régio gaz sont également à relever.

Finalement, le Département UETP a été très sollicité par le chantier du Ticle-Théâtre du Jura, de même que celui de la Poste. Il a poursuivi le projet *Delémont marée basse* et entamé le projet *Vieille Ville Plus* avec, notamment, le concours relatif à la place Roland-Béguelin. Le développement de l'écoquartier continue, la première construction s'achevant prochainement. Le Département UETP s'est également occupé des dossiers Gare sud, Archebusiers et de la déchèterie, en partenariat avec le SEOD, parallèlement à la défense du projet d'agglomération de 3^e génération.

M. Chappuis relève les comptes communaux positifs pour la 10^e année consécutive, en dépit de la baisse de la quotité d'impôt votée en 2016. Le Conseil communal remercie le Législatif pour son appui dans ses différentes démarches en faveur de la ville.

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, rappelle que cette commission ne prend pas de position politique mais se base sur les faits. Regrettant l'absence de couleur dans le rapport, M. Chételat déplore que la commission n'ait pas obtenu de réponse de l'Exécutif aux questions formulées dans sa prise de position. Il le remercie, de même que le personnel administratif, pour le travail accompli et invite le Conseil de Ville à accepter l'objet en question. En dernier lieu, il remercie les membres de la CGVC pour leur engagement.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, s'attendant à une entrée en matière, s'interroge sur le perfectionnement professionnel très peu utilisé pendant l'année, ce qu'elle regrette vu son importance. Elle est d'avis que le télétravail, qui se poursuivra certainement, nécessitera probablement un règlement ad hoc ou un encadrement particulier. De plus, elle met en évidence l'augmentation du taux d'absence de longue durée, qui peut poser problème à long terme, et les heures supplémentaires et vacances non prises, objet d'une attention particulière du responsable RH.

Mme Annie Schneider, PS, rappelle la demande de son groupe de réviser le cahier des charges, le règlement et l'organisation de la Police. Le groupe s'interroge également sur l'efficacité de la collaboration entre les Polices cantonale et municipale, qui occupe en permanence un agent delémontain au bureau de la Gare.

M. Damien Chappuis, maire, admet que, pour une meilleure lisibilité, les graphiques pourraient apparaître en couleur. La situation particulière de 2020 a empêché le Conseil communal de répondre aux questions formulées par la CGVC. Aussi, il suggère qu'une fois la position de la commission connue, un conseiller communal commente le dossier et répond aux interrogations ou propositions d'améliorations. En ce qui concerne le perfectionnement professionnel, sa responsabilité n'incombera plus au Service du personnel mais aux services, les mieux à même de déterminer les formations à suivre. A noter qu'en 2019, plusieurs cours ont été annulés. Le télétravail fera l'objet d'une information conséquente dans le rapport 2020, les équipements informatiques en place durant la crise sanitaire étant parfaitement adaptés. M. Chappuis rapporte l'attention qu'accorde Conseil communal aux absences, de même qu'aux heures supplémentaires et aux vacances non prises, que la mise en place des 18.8 EPT contribuera à résorber. Pour y parvenir également, une politique volontariste doit être déterminée, en planifiant les projets et le personnel en charge.

Répondant à Mme Schneider, M. Chappuis informe sur le travail conséquent qu'a engendré la révision du règlement de police et qui touche à sa fin, même si de nombreuses interrogations subsistent, notamment en ce qui concerne Police Synergie qui, selon lui, génère plus d'activités qu'auparavant pour la Police municipale. Cette collaboration existe depuis deux ans seulement et des éléments manquent pour réfléchir au bien-fondé de cette organisation. Les horaires du poste de police à la Gare sont par ailleurs désormais réduits.

Mme Annie Schneider, PS, souhaite des renseignements s'agissant de l'étude sur les logements à loyer modéré annoncée pour 2018. En particulier, le cahier des charges est-il disponible, la Ville a-t-elle attribué un mandat externe, à quel coût, et quel en est le bilan intermédiaire ? De plus, à la suite d'une motion acceptée par le Conseil de Ville, ce dernier devait recevoir une information régulière sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAL. Concernant les logements, Mme Schneider souhaite savoir si les 21 logements mis sur le marché incluent les nombreux logements insérés dans des bâtiments existants. S'agissant de la Maison de l'Enfance, le groupe socialiste demande, afin de mieux cerner ses aspects financiers et de déterminer les éléments générant des coûts excessifs, une amélioration significative de la gestion dans le domaine des subventions cantonales, de la facturation et des charges, dans le but d'impacter le moins possible les comptes communaux. Finalement, Mme Schneider se réjouit de l'activité du CDJ.

Mme Esther Gelso relève que l'absence d'un chef de service a ralenti le dossier de la politique du logement, tout comme le référendum contre le budget puisqu'il a bloqué les dépenses pendant plusieurs mois. La Ville a confié le mandat en octobre 2019 à la HE-Arc, déjà en charge d'une étude sur les coopératives delémontaines, mais la crise sanitaire a bloqué le processus, même si les premiers résultats sont attendus pour fin 2020. A la Maison de l'Enfance, une réflexion est en cours pour optimiser son fonctionnement, péjoré par les nombreux collaborateurs très qualifiés, alors que peu de profils ASE y travaillent. Par ailleurs, le Canton n'adapte pas certaines subventions et des discussions sont en cours pour la prise en charge des enfants par un éducateur spécialisé, lorsque nécessaire. La facturation est cantonale et ne peut pas être modifiée. En outre, l'intégration des parents est prévue au travers des cafés-parents, mis en place prochainement.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, relève la fréquentation toujours grandissante des bibliothèques, dont les locaux ne sont plus adaptés. Comme le plan de législature 2018-2022 prévoit d'en améliorer la qualité et l'accessibilité, Mme Maitre-Schindelholz demande si le projet a débuté et où il en est. En dernier lieu, elle se réjouit également du bon fonctionnement et de l'intérêt de la jeunesse pour le CDJ.

M. Claude Schluchter indique que la Ville s'intéresse au bâtiment situé à la rue de l'Hôpital 48-52, propriété du Canton, pour y loger les bibliothèques. Ces locaux sont actuellement occupés par d'autres institutions. Le projet est effectivement inscrit au Plan de législature et l'étude a déterminé un coût entre 3 et 5 millions de francs, selon les travaux à réaliser.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, relève le grand nombre de permis de construire délivrés, ce qui reflète une grande activité dans ce service. Elle se demande si du personnel communal supplémentaire sera bientôt requis, estimant que des priorités doivent être fixées parmi les projets. En particulier, elle cite les transports publics, dont l'offre, bien qu'intéressante à Delémont, présente encore des quartiers mal desservis.

Mme Annie Schneider, PS, estime que le Conseil de Ville devrait être renseigné régulièrement de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAL, notamment ses progrès, ses difficultés et ses éventuels obstacles. Quand le Législatif en sera-t-il informé ?

M. Ernest Borruat met en exergue la modification du règlement sur les constructions, laquelle a entraîné l'obligation de déposer un permis de construire en cas de changement du système de chauffage. Quant aux transports publics, ils desservent insuffisamment certains quartiers. Comme la Ville perdra la concession à fin 2021, elle présentera un concept contenant de nouvelles lignes avec croisement à la gare, répondant mieux à la demande des citoyens, vu la meilleure desserte. La révision du PAL fera l'objet d'aménagements dans le règlement sur les constructions, tenant compte des postulats et motions acceptés par le Législatif, en matière de biodiversité pour les équipements des espaces individuels. Pour le reste, il se renseignera.

DECISION : le rapport 2019 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. **COMPTES COMMUNAUX 2019**

M. Damien Chappuis, maire, présente les comptes 2019 qui, avec des charges de Fr. 117'092'761.- et des revenus atteignant Fr. 117'162'294.-, génèrent, après amortissements complémentaires et alimentation de réserve, un bénéfice de Fr. 69'533.- contre Fr. 224'200.- budgétisés. Au niveau des charges maîtrisées, l'enveloppe attribuée pour l'engagement des postes a été respectée et la Ville a bénéficié d'un remboursement de plus d'un million de francs de CarPostal. Les charges de la Maison de l'Enfance sont en augmentation et une analyse permettra de déterminer les pistes pour résorber son déficit structurel. M. Chappuis relève le respect des rubriques attribuées aux différents services autofinancés. Les charges de l'enseignement augmentent, de même que celles de l'Action sociale et de l'AVS / AI / prestations complémentaires. L'alimentation du fonds de compensation financière s'est élevée à plus de 1,2 million de francs et une telle participation devrait, selon M. Chappuis, également être instaurée entre communes du district. La quotité d'impôt reste inchangée depuis 2016 et les recettes provenant des personnes physiques sont inférieures de plus d'un million de francs par rapport aux prévisions, diminution compensée par une hausse des recettes provenant des personnes morales et des frontaliers. La variation d'impôts atteint quelque 1,6 million de francs, provenant notamment des gains en capital. En 2019, l'Exécutif a effectué des investissements de l'ordre de 15 millions de francs, dont 5.1 millions de francs par les Services industriels, avec un degré d'autofinancement de 96,8 %. La Ville joue donc son rôle au niveau de l'économie locale pour développer son attractivité et en faire bénéficier les entreprises locales. Le Conseil communal se réjouit des comptes 2019 et remercie MM. Jean Froidevaux et Olivier Jost pour leur bonne gestion des finances communales.

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, informe qu'en raison de la crise sanitaire, la commission n'a pas pu se réunir, souhaitant la présence de chaque parti et de la fiduciaire. D'entente avec le Conseil communal, la présentation des

comptes a donc été différée en août. La CGVC invite l'Exécutif à être vigilant et ne pas engager des frais avant l'acceptation des comptes. Elle se dit satisfaite du bénéfice, tout en relevant la baisse continue des rentrées fiscales, estimant que 2020 présentera des comptes catastrophiques en raison du Coronavirus. M. Chételat s'interroge sur les heures supplémentaires, qui ont fait l'objet d'un entretien avec le responsable des ressources humaines et dont la résorption induira un travail conséquent. Le déficit de la Maison de l'Enfance, alors que le projet présentait une économie de 12 %, doit également être résolu. En conclusion, la CGVC invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2019 et remercie le Conseil communal, de même que les collaborateurs chargés de la comptabilité et la fiduciaire, pour leur engagement. M. Chételat adresse un remerciement particulier aux membres de la commission et à Mme Carole Frossard, démissionnaire.

M. Maël Bourquard, PS, se réjouit du bénéfice découlant des comptes 2019, après amortissement et provisions exceptionnelles. Le degré d'autofinancement atteint presque 100 %, pour des investissements de l'ordre de 15 millions de francs. Il relève que l'explosion des charges, objet du référendum contre le budget 2019, ne s'est pas produite malgré les créations de postes, ce qui traduit la capacité de l'Administration communale à maîtriser les dépenses et les investissements. Le groupe socialiste salue la volonté du Conseil communal de réaliser un audit à la Maison de l'Enfance pour clarifier son fonctionnement et ses coûts. Finalement, il remercie l'Exécutif et le personnel communal pour leur contribution à ce bon résultat comptable.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, rapporte la satisfaction de son groupe, tout en relevant que le bénéfice est principalement dû à des rentrées fiscales extraordinaires et à la restitution de plus d'un million de francs découlant de l'affaire CarPostal. La rentrée liée à l'impôt sur les gains en capital n'était pas non plus prévue et est la conséquence de la politique volontariste de la Ville en matière de développement. Mme Maitre-Schindelholz remercie les services communaux pour le respect des lignes budgétaires. Elle relève toutefois la situation de la Maison de l'Enfance, où le dépassement de Fr. 400'000.- non admis à la répartition des charges mérite une intervention. Par ailleurs, aucune provision n'est prévue pour le solde des heures supplémentaires et les vacances non prises, aucune qui devrait être comblée avec la mise en place du MCH2. Le système de contrôle interne demandé par la fiduciaire sera vraisemblablement introduit en 2022. Relevant le degré d'autofinancement de 96.8 %, Mme Maitre-Schindelholz remercie le Conseil communal et les responsables financiers pour leur engagement.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, regrette la présentation des comptes alors que la CGVC n'a pas pu les examiner de façon approfondie, ce qui laisse penser que son travail est secondaire. A son sens, cet objet aurait pu être agendé en septembre.

M. Pierre Chételat, PLR, complète ses propos en ce sens que la CGVC n'a pas pu achever son examen pour le mois de juin, raison du report en août. Selon lui, les comptes doivent être présentés légalement en juin mais la Ville a obtenu une dérogation en raison de la crise sanitaire. Ce report a permis à la CGVC de se réunir pour examiner les comptes de manière approfondie.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, remerciant le personnel communal pour son engagement, se réjouit des comptes positifs, découlant toutefois de rentrées inattendues. Il maintient les propos de son groupe s'agissant de l'attention à porter aux exercices futurs et à certaines rubriques, notamment la Maison de l'Enfance. Son groupe acceptera les comptes 2019.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que le report de la présentation des comptes s'est fait d'entente avec la CGVC, afin que cette dernière puisse les examiner auparavant. Revenant sur les propos de M. Chételat, M. Chappuis l'invite à préciser ce qu'il entend par "ne pas engager des frais supplémentaires avant le passage des comptes".

M. Chappuis admet que les résultats sont dus à des rentrées fiscales supplémentaires, tout en relevant la vigilance avec laquelle la situation financière de la Ville doit être traitée. Le Conseil communal doit également accorder une attention particulière à la problématique des heures supplémentaires, dont la résorption impliquera un travail conséquent. Quant au déficit des crèches, il fait l'objet d'une analyse approfondie pour déterminer des pistes de réflexion visant à augmenter les recettes actuellement non perçues à la Maison de l'Enfance et/ou à diminuer les charges pour résorber ce déficit structurel. Des contacts avec le Canton ont débouché sur une dizaine de pistes, qui devront faire l'objet d'un choix politique. En dernier lieu, M. Chappuis admet la nécessité de disposer d'un système de contrôle interne, à l'instar des Services industriels, mais sa mise en place parallèlement à celle du MCH2 s'est avérée impossible. Cet outil répondra effectivement aux attentes de la fiduciaire et permettra une meilleure gestion de l'Administration communale.

DECISION : les comptes communaux 2019 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. CRÉDIT DE FR. 150'000.- POUR LA RESTAURATION DE LA TÊTE DU Puits DE MINE

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, quitte la salle.

M. Claude Schluchter présente ce crédit pour la restauration de la tête du puits de mine des Rondez, dernier vestige bâti du plus grand bassin minier de fer en Suisse, alors que Delémont et Courroux en comptaient presque 200. En 2012, le projet de construction d'un nouveau magasin Landi Arc Jura prévoyait la destruction du bâtiment. Lors du dépôt du permis de construire, cinq associations locales soutenant le maintien de cette valeur patrimoniale ont fait opposition à la démolition et le processus de conciliation a débouché sur le déplacement du bâtiment, financé par Landi Arc Jura. L'association de la Tête de puits de mine, constituée en 2013 pour assurer la conservation et la mise en valeur du bâtiment, l'a acquis en 2017 et a entamé une recherche de fonds. Ses démarches parallèles lui ont permis d'obtenir l'inscription du site à l'Inventaire des monuments historiques protégés. Aujourd'hui, l'association entend rénover l'infrastructure et la faire vivre en y créant un espace polyvalent dans l'ancienne salle des machines pour des conférences, des séances ou autres manifestations d'entreprises et une exposition permanente sur l'exploitation minière et l'industrie du fer. Cette exposition sera ouverte ponctuellement au public, au titre de musée, mais également lors de visites guidées. L'investissement est devisé à 1,2 million de francs, les 80 % étant d'ores et déjà financés par des dons. Si l'apport communal de Fr. 150'000.- permettra d'assurer 92 % du financement du projet, la décision du Législatif est déterminante pour l'octroi de soutiens complémentaires provenant de diverses fondations.

M. Théo Burri, Alternative de gauche, en sa qualité de président de la Commission de la culture, informe que cette dernière a préavisé ce crédit favorablement, à l'unanimité, vu les informations reçues. Il invite le Conseil de Ville à l'accepter, pour contribuer à la conservation et au partage de l'histoire de Delémont. Par ailleurs, il informe que son groupe acceptera lui aussi ce crédit.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, rapporte que son groupe soutiendra également ce crédit, tout en relevant la recherche fructueuse de fonds. Il regrette que le Canton n'y participe qu'à hauteur de Fr. 55'000.-. Par ailleurs, selon ses renseignements, cette somme est octroyée par la Loterie romande.

Mme Agnès Maeder, PS, rappelant le travail considérable réalisé par les bénévoles jusqu'à présent, informe que son groupe acceptera ce crédit en faveur de la conservation du dernier vestige de l'histoire du fer à Delémont.

DECISION : le crédit de Fr. 150'000.- pour la restauration de la tête du puits de mine est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 65'000.- HT PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT POUR LA RÉALISATION D'UN RÈGLEMENT SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET PRIVÉ COMPRENANT NOTAMMENT SON EXTINCTION TEMPORELLE ET GÉO-LOCALISÉE ÉVENTUELLE, BASÉE SUR UN PROCESSUS PARTICIPATIF**

Mme Murielle Macchi-Berdat rappelle le projet *Voie lactée* des Services industriels en faveur du renouvellement de l'éclairage public, grâce auquel 1'600 points lumineux en ville ont été remplacés par des LED. Le présent crédit fait suite au postulat 4.0/19 - "Eteindre l'éclairage public durant la nuit ?", demandant une révision du projet précité en incluant des mesures visant une diminution de la pollution lumineuse et une économie d'énergie. Le présent crédit permettra de déterminer les secteurs et les horaires appropriés, sans préjudice de la sécurité des piétons, des cyclistes ni des automobilistes, et d'élaborer un règlement en matière d'éclairage public et privé, par un processus participatif. Cette démarche très complexe assurera l'opportunité de mener la réflexion avec l'ensemble des partenaires (services communaux, spécialistes de l'éclairage public, juristes, associations, notamment) et de solliciter l'intérêt citoyen sur un sujet dont peuvent découler des questions parfois subjectives et émotionnelles. Un comité de pilotage assurera sa mise en œuvre.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, informe que son groupe est favorable à l'extinction nocturne de l'éclairage public à certaines conditions de sécurité et à certaines heures. Toutefois, il s'interroge sur le bien-fondé du crédit, sachant que le projet *Voie lactée* devait, à son sens, répondre à la diminution de l'éclairage public sans nouvelles études coûteuses, le règlement devant être intégré au projet. De plus, la démarche participative, même si l'avis de la population est de grande importance, représente la principale dépense du crédit. Selon Mme Maitre-Schindelholz, le politique est compétent pour établir un règlement et le débattre, avant le référendum facultatif. La Ville peut également s'inspirer des expériences faites par d'autres communes en la matière, tout du moins pour effectuer un test. Dans la conjoncture actuelle, le groupe PCSI estime nécessaire d'opérer des dépenses tout en fixant des priorités. Il refusera donc ce crédit.

M. Pascal Domont, PLR, demande si les recommandations incluses dans le projet *Voie lactée* sont déjà caduques. De plus, si la commune de Fontenais mène un projet similaire avec sa déléguée à l'énergie, active également à Delémont, les Services industriels pourraient en tirer des synergies. En outre, l'avis du juriste devrait être identique pour le projet delémontain. Par ailleurs, M. Domont relève que l'extinction de l'éclairage public provoquera pour certains citoyens un sentiment d'insécurité. Pour ces raisons, le groupe PLR refusera ce crédit.

M. Khelif Kerkour, PCSI, relevant la question subjective soulevée par l'extinction de l'éclairage public, estime le montant du crédit trop élevé pour mener l'étude, en particulier les Fr. 35'000.- dédiés au mandat d'animateur et les Fr. 15'000.- prévus pour l'avocat-conseil. Malgré ces restrictions, le groupe PDC-JDC soutiendra cette démarche.

M. Jude Schindelholz, PS, remercie le Conseil communal pour ce crédit et se réjouit du lancement du projet en faveur de la biodiversité et de la diminution de la consommation énergétique. A son sens, ce crédit s'impose, l'environnement et l'énergie étant des thématiques actuelles largement reprises dans les campagnes politiques. Si le montant du crédit est effectivement élevé, il permettra aux Services industriels de mener une étude approfondie, d'autant que les enjeux sont nombreux pour les usagers. Par ailleurs, le processus participatif lui semble nécessaire et convainc le groupe socialiste, qui acceptera le crédit.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, rapporte que son groupe acceptera ce projet. Les multiples avis en matière d'éclairage public induisent de fait une démarche participative, malgré son coût. La limitation de l'éclairage public est primordiale mais non prévue dans le programme *Voie lactée*.

Mme Laurence Studer, UDC, souhaite confirmation que le secteur privé est également inclus dans l'étude.

Mme Murielle Macchi-Berdat rappelle que par ce crédit, la Ville répond à un postulat par une démarche cohérente avec le projet *Voie lactée* dédié uniquement à l'assainissement de l'éclairage public. Le présent crédit, initialement devisé à Fr. 105'000.- a été revu et prévoit désormais une démarche participative différente mais de qualité identique, limitant ainsi les coûts. Mme Macchi-Berdat précise la démarche participative, qui ne concerne pas seulement un sondage auprès de la population. Au contraire, diverses compétences sont réunies (services communaux, experts, milieux associatifs, secteur privé, ...) et le citoyen y est associé pour son expérience sur le terrain. Cette démarche ouvre le dialogue et évite de mettre les usagers devant le fait accompli. Le mandat en question est onéreux mais il couvrira les dépenses liées à la récolte des données, à leur traitement et à l'élaboration du concept et du règlement, entre autres. A noter que ce projet a coûté à Val-de-Ruz la somme de Fr. 120'000.-. De plus, l'expérience des autres communes incite à mettre en place ce processus participatif, vu que certaines d'entre elles ont dû faire marche arrière en raison des contestations de leur population ou du non-respect de certaines bases légales. Par ailleurs, chaque localité a ses spécificités qui requièrent un modèle spécifique applicable uniquement à son territoire. Mme Macchi-Berdat informe que le projet touchera également le domaine privé, d'où la nécessité de disposer d'une base légale.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 28 voix contre 6.

M. Jude Schindelholz, PS, souhaite savoir comment les usagers de l'espace public seront associés à la démarche (questionnaire en ligne, ateliers, ...) et si les résultats de l'enquête sur le harcèlement de rue y seront intégrés. D'autre part, il demande des informations supplémentaires s'agissant des tests prévus.

Mme Murielle Macchi-Berdat informe que la population participera au projet au travers de soirées d'information, d'ateliers participatifs et de sondages en ligne. Les résultats de l'enquête sur le harcèlement de rue seront pris en considération, vu le sentiment d'insécurité que peut générer l'obscurité. Du reste, l'étude pourrait conclure à une augmentation de l'éclairage à certains endroits. Les tests seront effectués dans le cadre de la démarche participative, à des moments et dans des secteurs précis dans lesquels tout accident ne rendra pas la Ville responsable.

DECISION : le crédit d'étude de Fr. 65'000.- HT par le compte de fonctionnement pour la réalisation d'un règlement sur l'éclairage public et privé comprenant notamment son extinction temporelle et géo-localisée éventuelle, basée sur un processus participatif est accepté par 26 voix contre 6.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/20 - "FAVORISER LA CONSTRUCTION EN BOIS", PS, M. MAËL BOURQUARD**

M. Maël Bourquard, PS, relève la nécessité d'utiliser le bois des forêts de la région, vu le contexte actuel de crise climatique, environnementale et économique. Outre son utilisation en lieu et place des énergies fossiles, il joue un rôle capital dans le combat pour la réduction des émissions de CO₂, même si son potentiel est insuffisamment exploité. Les avantages de la construction bois sont nombreux ; en effet, le bois est neutre pour le climat, il ne génère pas de gaz à effet de serre, il emmagasine le carbone dans sa structure et il neutralise ainsi le CO₂ atmosphérique. Aujourd'hui, les technologies assurent des constructions en bois stables et sûres en cas d'incendie et résistant à des charges très élevées. Le potentiel de ce matériau dans la construction doit être valorisé. Par sa motion, M. Bourquard demande au Conseil communal d'élaborer une directive concernant l'utilisation du bois et non pas une utilisation systématique, encourageant, voire imposant le recours au bois local. Elle imposera l'examen d'une variante bois dans tout projet de construction communal, qu'il soit nouveau ou de rénovation, orientant encore plus la Ville vers un développement durable.

M. Ernest Borruat se rallie aux propos de M. Bourquard et met en exergue le soutien que cette démarche apporterait à l'économie locale, vu les difficultés induites par la forte baisse du prix du bois depuis plusieurs années. Le Conseil communal accepte cette motion, en précisant qu'une application de la directive pour le gros œuvre et le second œuvre est possible. Toutefois, la possibilité de construire avec d'autres matériaux lorsque nécessaire pour des questions de sécurité, de solidité ou pour des ouvrages destinés à supporter des charges et contraintes très élevées, doit être conservée. Les interventions dans ce domaine seront incluses dans le Plan climat.

M. Michel Friche, PLR, informe que son groupe, s'il adhère aux arguments cités, émet quelques réserves, notamment la mise en œuvre de la directive. A son sens, l'incitation des professionnels à envisager le recours au bois lors des études initiales pour des projets communaux importants s'avérerait plus judicieuse qu'édicter des règlements. De plus, il préfère une terminologie plus souple, en remplaçant le terme "imposer" par "favoriser, encourager, privilégier ou avantager". Le groupe soutiendra la motion si son auteur en accepte une forme moins contraignante.

M. Maël Bourquard, PS, indique que la directive imposerait systématiquement l'étude d'une variante bois, ce qui est souvent réalisé dans les concours d'architecture. Comprenant la position du groupe libéral, M. Bourquard rappelle le but de la motion, demandant une alternative bois. L'imposer ne lui paraît pas problématique. Du reste, imposer du bois local est compliqué du point de vue des marchés publics, raison pour laquelle il propose de le favoriser.

DECISION : la motion 5.05/20 - "Favoriser la construction en bois", PS, M. Maël Bourquard, est acceptée à la majorité évidente, avec trois avis contraires.

11. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/20 - "UN PLAN DE MOBILITÉ SCOLAIRE POUR DELÉMONT", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER**

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, suggère que la Ville élabore un plan de mobilité scolaire pour la ville de Delémont, comme proposé par l'ATE, destiné à sécuriser le chemin des écoliers en complément des trajets pédiibus. Les trajets des enfants ne sont pas toujours sûrs en raison du trafic motorisé, notamment aux heures de pointe. Par sécurité, certains parents véhiculent leur enfant, contribuant à aggraver la situation en se stationnant aux abords des écoles. De l'avis de Mme Robert-Charrue Linder, Delémont reste accessible d'un bout à l'autre dans un temps raisonnable, ce qui implique que tous les enfants delémontains devraient avoir la possibilité de se déplacer à pied ou en mobilité douce en toute sécurité. Une attention devra être accrue aux abords des chantiers, qui perturbent les cheminements piétonniers. Selon une chargée de projet de l'ATE, un plan de mobilité scolaire passe par la distribution de questionnaires aux enfants, parents et enseignants des écoles concernées. Le bilan de mobilité en découlant prévoit des cartes des déplacements des élèves et des lieux considérés comme dangereux par les parents, avec le ressenti des élèves. Des recommandations sont élaborées suite à une visite des points identifiés lors de l'analyse des questionnaires. Le BPA se rend également sur les lieux pour établir des recommandations à l'intention de la Commune. Les enfants peuvent également être sensibilisés en classe quant au bienfait de la mobilité durable et à l'impact des déplacements motorisés. Cette démarche participative implique la Commune, voire le Canton, les écoles, de même que les associations de parents d'élèves et la Police. Une fois les aménagements réalisés, l'ATE, si souhaité, évalue les aménagements et pourrait participer au financement de ce plan, s'il devait être réalisé, par leurs experts-conseils dans ce domaine. Parallèlement, la Ville doit poursuivre ses efforts pour réduire le trafic motorisé et favoriser le recours aux transports publics pour tous les citoyens.

M. Claude Schluchter informe que le Conseil communal accepte cette motion en vue de l'établissement d'un plan de mobilité scolaire, en collaboration avec l'ATE et d'autres mandataires collaborant régulièrement avec la Ville. Le budget 2021 prévoit d'ailleurs une étude en ce sens. S'agissant des points de vigilance, M. Schluchter relève que la Municipalité compte parmi son personnel un responsable BPA surveillant les chantiers, même si le risque zéro n'existe pas. Toutefois, la population, si elle constate des problèmes de sécurité, doit en avertir rapidement les autorités. La Municipalité étant membre de l'ATE, elle la sollicitera pour un soutien financier.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, souligne l'organisation qui prévaut dans certains quartiers, en matière de pédiibus notamment, et estime que bon nombre de parents ne véhiculent pas leur enfant. Toutefois, il met en exergue le comportement parfois imprévisible des enfants, raison pour laquelle, à son sens, des mesures de prévention s'imposent pour rendre les enfants conscients des conséquences de leurs actes, même si la Commune procède à des aménagements de sécurité.

Mme Gaëlle Frossard, PS, se ralliant aux propos décrivant le danger pour les enfants, souligne les bienfaits de la mobilité douce. Selon son groupe, les trajets menant aux écoles méritent d'être sécurisés, tout comme

ceux partant de la Maison de l'Enfance ou conduisant aux salles de sport, notamment. L'étude, à laquelle le groupe socialiste est favorable, devrait également porter sur les zones de parcage et leur utilisation.

DECISION : la motion 5.06/20 - "Un plan de mobilité scolaire pour Delémont", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder, est acceptée à la majorité évidente, avec quatre avis contraires.

12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/20 - "DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS : IL EST TEMPS DE SÉVIR", PLR, M. MICHEL FRICHE

M. Michel Friche, PLR, relevant les importants moyens financiers et humains consentis pour offrir aux citoyens la qualité de vie qui prévaut à Delémont, déplore le littering qui souille l'espace public, geste qu'il considère comme un acte d'incivilité aux répercussions sur l'environnement, la santé et le sentiment d'insécurité. Selon lui, le dépôt de déchets sauvages est considérable et les mesures de communication ou de sensibilisation ne sont pas entendues. Aussi, M. Friche souhaite des actions fermes et immédiates du Conseil communal pour lutter contre ces mauvaises habitudes et rassurer une population parfois excédée. Il précise que sa motion n'a pas pour but la délation ou l'installation de multiples caméras mais la mise en œuvre de moyens légaux pour endiguer le phénomène. Il invite donc le Conseil communal à mettre en place des mesures concrètes et dissuasives permettant de confondre les contrevenants et de les sanctionner avec, si nécessaire, la modification des bases légales existantes ou la création d'autres dispositions.

M. Ernest Borruat, rappelant les incivilités légères qu'a provoquées en début d'année l'application stricte des directives du SEOD, indique que la situation s'est péjorée depuis mars, par le dépôt de davantage de déchets et en tout temps, sans attendre le jour de collecte, ce qui nuit à l'image de la ville. La crise sanitaire a engendré des réunions à des endroits informels (places de pique-nique ou lieux publics) avec dépôt des déchets sur place. Le Conseil communal entend mener une politique pour sévir et en exigera les moyens. Aussi, il attend la modification légale nécessaire à l'échelon cantonal octroyant le pouvoir aux voyers de dénoncer les abus, parallèlement à la caméra mobile, grâce à laquelle les incivilités ne se produisent plus. La Ville ne dispose que d'un appareil, ce qui incite les fautifs à déposer leurs déchets ailleurs. L'identification des suspects devra se faire par la Police et nécessitera du temps. De l'avis de M. Borruat, la déchèterie n'aura que peu d'incidences sur ce genre d'incivilités. L'Exécutif accepte donc cette motion et invite le Conseil de Ville, s'il l'accepte également, à être cohérent et à approuver les dépenses qui en découleront.

M. Thierry Kamber, PS, face à ce phénomène préoccupant, est d'avis que les actions communales doivent être facilitées, notamment les amendes d'ordre. En revanche, les sanctions pénales lui paraissent disproportionnées. De plus, M. Kamber souligne que cette motion ne traite pas des écopoints où les incivilités cessent lorsqu'une caméra est en place. S'il n'est pas favorable à une généralisation des caméras, il constate leur effet positif à des endroits bien précis. A son sens, la pose de poubelles supplémentaires en ville limiterait le littering, en particulier sur les chemins fréquentés par les étudiants. Le groupe socialiste acceptera cette motion, dans le but qu'elle contribue à la recherche de solutions contre les dépôts sauvages.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, estime primordial de sensibiliser la population par des informations claires, notamment les enfants par le biais d'ateliers scolaires. Aussi, parallèlement à la sanction, Mme Schindelholz souhaite la poursuite des actions de sensibilisation, éventuellement sous une autre forme, vu qu'elles s'avèrent aujourd'hui insuffisantes. Selon elle, des poubelles font défaut à de nombreux endroits, alors que certaines sont retirées en fin de semaine, ce qui favorise les dépôts sauvages. Le groupe, dans sa majorité, acceptera cette motion.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, rapporte que son groupe approuvera cette motion, se ralliant aux propos développés par l'auteur et favorable à l'augmentation des moyens à la disposition du Conseil communal pour lutter contre ces incivilités.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, est d'avis que ce problème devrait être réglé par l'éducation. Force est de constater que le dépôt de déchets sauvages perdure. Aussi, il aurait soutenu cette motion mais la surveillance de l'espace public par des caméras l'incite à la refuser.

DECISION : la motion 5.07/20 - "Dépôt sauvage de déchets : il est temps de sévir", PLR, M. Michel Friche, est acceptée à la majorité évidente, avec trois avis contraires.

13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.15/19 - "DES TRANSPORTS URBAINS GRATUITS ?", PS, M. ISKANDER ALI

M. Ernest Borruat informe que, dans le cadre de la motion cantonale 1306, une étude a été menée à Delémont. Elle a révélé les éléments prioritaires pour les usagers, notamment la ponctualité, la fréquence aux heures de pointe et la desserte en soirée, qui pouvaient influencer le transfert modal, au contraire de la

gratuité. Cet élément entraînerait de plus une inégalité encore accrue parmi les citoyens, vu que certains bénéficient d'une ligne proche de leur domicile, et reporterait sur les contribuables des milliers de francs, sans compter la fréquentation accrue des lignes existantes et l'augmentation de leur coût. Une étude menée en Europe a révélé que la gratuité des transports publics n'a accru la fréquentation que de 6 %. L'Exécutif n'y est donc pas favorable et suggère de réfléchir à d'autres options, comme la gratuité uniquement pour certaines catégories de citoyens (jeunes, étudiants, chômeurs, personnes âgées, en situation sociale défavorable). Le transfert modal serait peut-être moins favorable, étant donné que ces citoyens sont souvent déjà usagers des transports publics. En revanche, cette variante éviterait une perte importante de recettes et viserait les personnes qui en ont le plus besoin. D'autre part, une réduction sur les billets et les abonnements pourrait être prévue, via une promotion annuelle par exemple. De l'avis de l'Exécutif, l'argent public devrait être utilisé pour développer l'offre et combler les lacunes actuelles à Delémont (dessertes en soirée, en fin de semaine et aux heures creuses et dessertes de quartiers supplémentaires). Des actions de promotion et d'incitation à utiliser les transports publics sont également envisagées par l'intermédiaire de concours et prouvant que le recours à ce genre de transport est plus économique que celui de la voiture. M. Borruat indique que Delémont s'est inscrite comme ville pilote à une offre de la Confédération. Elle propose de lancer une étude sur la réalisation d'une tarification de la mobilité visant à utiliser les recettes du stationnement pour développer et promouvoir les transports publics, dont le test pourrait intervenir en 2021. En conclusion, le Conseil communal suggère de poursuivre les réflexions et collaborations avec le Canton dans le cadre de la motion 1306. La gratuité des transports au niveau cantonal permettrait d'intégrer plus facilement le réseau delémontain sans différenciation avec le réseau régional. En outre, l'Exécutif propose d'approfondir l'analyse des mesures alternatives précitées et d'améliorer la qualité de la desserte selon le concept *Agglo 2019*, dont l'entrée en vigueur est attendue pour décembre 2021, plutôt que d'accorder une gratuité totale qui ne permettrait plus de développer l'offre existante. L'amélioration des prestations actuelles induira une charge financière supplémentaire conséquente.

14. RÉPONSE AU POSTULAT 4.16/19 - "THERMO RÉSEAU ET GÉOTHERMIE : LE TEMPS EST VENU DE PRÉPARER L'APRÈS GAZ", PS, M. MARC RIBEAUD

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que les Services industriels ont poursuivi leurs réflexions en vue d'une alternative bois / géothermie pour alimenter un futur chauffage à distance à Delémont. Dans ce cadre, des négociations sont en cours avec la Bourgeoisie pour étendre son installation à des bâtiments locatifs situés à la rue des Carrières. De plus, les Services industriels ont réalisé un chauffage à distance au bois dans le cadre du projet Le Ticle-Théâtre du Jura, avec une connexion avec le nord de la route de Bâle. Du reste, en partenariat avec SACEN SA, des visites de chauffages à distance sont prévues, dont l'une à Saanen. Des journées d'information et de formation étaient prévues mais ont été reportées en raison de la crise sanitaire. La réflexion se poursuivra jusqu'à ce que le recours à l'énergie fossile pourra être abandonné.

15. RÉPONSE À LA MOTION INTERPARTIS 5.21/19 - "MAINTENIR UNE VRAIE CULTURE ALTERNATIVE À DELÉMONT", MME MAGALI ROHNER

M. Claude Schluchter informe sur ses démarches auprès de VonRoll, propriétaire du bâtiment occupé par la Cantine. Sa lettre de février 2020, demandant la reprise du bail par la Commune, et son contact ultérieur sont restés sans réponse. VonRoll refuse d'entrer en matière, comme déjà indiqué à deux reprises, vu ses autres projets pour les locaux en question.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, remerciant M. Schluchter pour ses démarches, souhaite savoir si la Ville peut proposer des alternatives à la Cantine, dont le bon fonctionnement n'est plus à prouver. La décision du Tribunal cantonal est attendue et fera peut-être l'objet d'un recours. Aussi, Mme Rohner demande si la Ville serait prête à soutenir l'association de façon différente, éventuellement sur un autre site.

M. Claude Schluchter rapporte la réflexion qu'a menée le Conseil communal à ce sujet. Il soutient la culture alternative, quelle que soit l'association, et gère l'aménagement de son territoire en recourant à des solutions pour transformer des bâtiments en respectant l'affectation des zones. Dans ce cadre, M. Schluchter met en exergue l'importance de porter les projets à la connaissance des autorités, dans le respect de la réglementation. Dans le cas de la Cantine, aucune demande de permis de construire n'a été déposée et aucune discussion n'a été menée à l'époque, alors que VonRoll était favorable à l'accueil de l'association, vu le bail conclu entre les deux parties. Il existe certainement des possibilités à Delémont, en conformité avec l'affectation des zones.

16. RÉPONSE À LA MOTION 5.22/19 - "ROUTE DE LA COMMUNANCE : SORTIR DE L'IMPASSE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME TANIA SCHINDELHOLZ

M. Ernest Borruat considère la motion comme étant réalisée. Toutefois, le Service UETP poursuit sa réflexion sur la route de la Communance. En effet, le revêtement phonoabsorbant y induit une hausse du

trafic à des vitesses plus élevées qu'auparavant. La Ville a sollicité le Service cantonal des infrastructures afin que les camions n'empruntent plus la route de Rossemaison, demande sur laquelle le service précité n'est pas entré en matière, voulant y conserver l'accès des camions. La recherche de solutions continue pour que les camions accèdent à la zone industrielle par la sortie Delémont ouest de l'A16. De plus, la signalisation aux arrivées de la ville pourrait être améliorée.

17. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/20 - "POUR PLUS D'HARMONIE ARCHITECTURALE À DELÉMONT QUE PEUT FAIRE LA COMMUNE ?", PS, MME JEANNE BOILLAT

Mme Jeanne Boillat, PS, est satisfaite.

18. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/20 - "IMPACT DU COVID-19 SUR LES FINANCES COMMUNALES", PLR, M. MICHEL FRICHE

M. Michel Friche, PLR, est partiellement satisfait.

19. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées

- **motion 5.08/20** - "Une entrée à la piscine au juste prix", PDC-JDC, Mme Camille Borruat
- **motion 5.09/20** - "Sauvons nos forêts en priorité", PLR, M. Christophe Günter
- **motion 5.10/20** - "Egalité salariale au sein de la Municipalité, pour une procédure exemplaire", PS, M. Laurent Crevoisier
- **motion 5.11/20** - "Pour des produits d'hygiène menstruelle gratuits", PS, Mme Gaëlle Frossard

La séance est levée à 23 h 10.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Rémy Meury

Nadia Maggay

Delémont, le 15 septembre 2020